Nations Unies E/2010/74

Conseil économique et social

Distr. générale
11 mai 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010
New York, 28 juin-23 juillet 2010
Point 14 a) de l'ordre du jour provisoire*
Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : promotion de la femme

Note du Secrétariat

1. La présente note a été établie en application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes[1], qui dispose que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rend compte chaque année de ses activités à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

2. Une note du Secrétariat sur les résultats des quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions du Comité (E/CN.6/2010/CRP.2) peut être consultée dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (www.ohchr.org). Le rapport du Comité sur ces sessions[2] sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

* E/2010/100.

[1] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.

[2] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 38* (A/65/38).

10-35833 (F) 130510 130510

Merci de recycler